

Arrondissement de La Flèche

Commune de VILLAINES SOUS MALICORNE

Procès-Verbal de la séance du jeudi 5 juin 2025

Date de convocation : L'an deux mil vingt-cinq, le cinq juin à vingt heures trente,
28 mai 2025 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance
ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Laurent
HUBERT Maire.

Date d'affichage : Étaient présents : Mesdames et Messieurs Laurent HUBERT,
28 mai 2025 Daniel GUÉRINET, Christelle PHILIPPE, Joël BIGNON, Marie-Jo
ROUAULT, Laurence COSNARD, Tony BERTRON, Gervais
COMPAIN, Christelle DOLBEAU, Christelle LEVILLAIN, Marie-
Laure METIVIER, Christophe PERDRIX et Jean-Marie PRECHAIS
formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de membres

- en exercice : 15
- présents : 13
- votants : 13

Absents excusés : Virginie CARRÉ, Jean-Marie CHALOIGNE,

Absent :

Ordre du jour : -1* Création d'un emploi permanent d'un agent
technique ayant vocation au remplacement de l'actuel agent qui fera valoir ses droits à la retraite -
2* Communauté de communes du Pays Fléchois : fixation du nombre de sièges du Conseil
Communautaire par un accord local; -3* Demande d'admission en non valeur de créances
irrecouvrables; -4* Demande d'admission en non valeur de créances éteintes; -5* Remboursement
d'une facture communale à une élue ; - 6* Décisions municipales -7* Point sur le chantier Sarthe
Habitat ; -8* Animations estivales 2025 : Fête nationale, Soirées estivales ; -9* Comptes rendus :
Commissions et travaux en cours ; -10*- Informations communautaires ; -11*- Questions diverses.

Secrétaire : En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil
Municipal nomme à l'unanimité Daniel GUÉRINET

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 2 AVRIL 2025

Aucune remarque n'est énoncée sur le procès-verbal de séance du 6 mai 2025 qui est de ce fait
adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Rénovation énergétique de l'école

Les Membres du Conseil Municipal présents acceptent à l'unanimité.

1. CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'UN AGENT TECHNIQUE AYANT VOCATION AU REMPLACEMENT DE L'ACTUEL AGENT QUI FERA VALOIR SES DROITS A LA RETRAITE – Délibération 2025-06-01

Le Maire annonce aux membres que l'agent technique communal souhaite prendre sa retraite
au 1^{er} décembre 2025. Considérant les congés comptabilisés dans son Compte Épargne Temps et le
prorata des congés annuels de 2025, l'agent technique quitterait la mairie à la mi-août 2025. Le
recrutement pourrait ainsi intervenir au 1^{er} septembre prochain. L'agent titulaire est actuellement en
congés maladie, la commune a fait appel à un agent remplaçant en cdd jusqu'au 31 août 2025. Une
vacance de poste ainsi qu'une offre d'emploi sera publiée rapidement afin de tenir les délais liés au
recrutement d'un nouveau personnel.

DECISION : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2. RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE - Délibération 2025-06-02

Comme évoqué lors de précédentes réunions de Conseil, il est envisagé de réaliser une deuxième phase de travaux à l'école dans la continuité de ceux réalisés en 2024. Cette deuxième phase concernerait la rénovation énergétique de l'école et comprendrait des travaux d'isolation, d'éclairage, de remplacement des huisseries et faux plafonds ainsi que le mode de chauffage. Un dossier de demande de subvention a été déposé, il était demandé un financement de 143 000€ au titre de la DETR, il a été accordé 85 000€ sur 267 000€ de travaux. Monsieur le Maire propose d'engager le projet et de solliciter en complément la région dans le cadre du Contrat Régional qui pourrait financer à hauteur de 30 000€.

Pour cela, il est donc urgent d'avancer dans le projet. Ainsi, le 5 juin une rencontre avec le Cabinet PIX ARCHITECTURE et la commission travaux a eu lieu pour déterminer les choix, notamment concernant les huisseries : remplacement des baies vitrées par des fenêtres avec soubassement et ouverture oscillo-battante.

Les dossiers de demande de subvention sont à finaliser en octobre prochain, des devis à l'appui sont exigés. Il y a donc nécessité de lancer l'appel d'offres et de déterminer en amont un bureau de contrôle technique et SPS afin qu'ils puissent viser le cahier des charges en amont.

Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil de :

- Confirmer le projet de rénovation des bâtiments d'enseignement avec 40% d'économie d'énergie obligatoire, ce qui demande l'installation d'une pompe à chaleur
- Désigner par délégation la commission travaux pour statuer sur la consultation des entreprises pour les missions de contrôle technique et SPS

DECISION : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3. FIXATION DU NOMBRE ET DE LA RÉPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL – Délibération 2025-06-03

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L. 5211-6-1 ;

Monsieur le Maire rappelle que conformément au VII de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, les communes ont jusqu'au 31 août 2025 pour répartir les sièges des conseillers communautaires au sein de leur EPCI de rattachement, par un accord local.

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que lors de la Conférence des Maires de la Communauté de communes du Pays fléchois qui s'est tenue le jeudi 15 mai 2025, il a été envisagé de conclure un accord local, fixant à 43 le nombre de sièges du Conseil communautaire, réparti, conformément aux principes énoncés au I2° de l'article L.5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Communes	Nombres de conseillers titulaires
La Flèche	21
Bazouges-Cré sur Loir	3
La Chapelle d'Aligné	3
Oizé	2
Clermont-Créans	2
Villaines-sous-Malicorne	2
Crosnières	2
Thorée-les-Pins	2
Mareil-sur-Loir	1
La Fontaine Saint Martin	1
Ligron	1
Bousse	1
Courcelles-la-Forêt	1
Arthezé	1

Il est rappelé que les communes n'ayant qu'un seul siège attribué disposent obligatoirement d'un siège de suppléant.

Après en avoir délibéré, il est donc proposé au Conseil municipal :

- De fixer à 43 le nombre de sièges du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays fléchois lors du prochain renouvellement général des Conseils municipaux ;
- De valider la répartition ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DECISION : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4. DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRECOUVRABLES – Délibération 2025-06-04

Le comptable publique du Service de Gestion Comptable de Sablé-sur-Sarthe n'a pu recouvrer les titres listés, d'un montant total de 2411.86€ en raison de divers motifs énoncés.
Le Maire propose d'accorder décharge au comptable pour un montant de 2411.86 € et de prévoir cette somme au budget 2025, compte 6541.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5. DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES – Délibération 2025-06-05

Le comptable publique du Service de Gestion Comptable de Sablé-sur-Sarthe n'a pu recouvrer les titres listés, d'un montant total de 254.37€ en raison de divers motifs énoncés.
Le Maire propose d'accorder décharge au comptable pour un montant de 254.37 € et de prévoir cette somme au budget 2025, compte 6542.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6. REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE COMMUNALE À UNE ÉLUE – Délibération 2025-06-06

Christelle PHILIPPE, intéressée dans la délibération sort de la salle.

Le Maire présente aux membres une facture du magasin « NOZ » de La Flèche relative à l'achat d'un jeu extérieur pour la commune. Considérant que ce commerce n'accepte pas les paiements par le service de gestion comptable, il y a lieu de rembourser la somme de 34.99 € TTC à Christelle PHILIPPE.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Christelle PHILIPPE, revient dans la salle.

7. DECISIONS MUNICIPALES : MAI 2025 – Délibération 2025-06-07

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

N°	Nature	Objet de la Décision
21-2025	Déclaration d'Intention d'Aliéner N°2500004 SARL LEX'HÔM – 20 boulevard d'Alger – 72200 LA FLECHE	Parcelles AB12 et AB 289 situées 8 rue de l'Argance. Ne fait pas valoir le Droit de Prémption Urbain

22-2025	Déclaration d'Intention d'Aliéner N°2500005 SARL LEX'HÔM – 20 boulevard d'Alger – 72200 LA FLECHE	Parcelles AB123 et AB 279 situées 1 rue de Bonne Fontaine. Ne fait pas valoir le Droit de Préemption Urbain
23-2025	Contrat de location N°12 FRAIS MALIN 28 Avenue de la Paix – 72230 ARNAGE	Formule jeux Fête nationale 325.00€ HT
24-2025	Contrat de location N°13 FRAIS MALIN 28 Avenue de la Paix – 72230 ARNAGE	Château gonflable cirque Fête nationale 100.00€ HT
25-2025	Contrat de location N°14 FRAIS MALIN 28 Avenue de la Paix – 72230 ARNAGE	Château gonflable pirate Fête nationale 133.33€ HT
26-2025	Devis N°I-25-05-11 FERM'OUEST 59 rue Porte bise 49125 TIERCE	Maintenance rideaux métalliques commerces 787.00€ HT
27-2025	Devis N°DE2025-032 HOMEGRAPHIK 78 rue d'Anjou 49125 TIERCE	Achat 50 clés USB 696.00€ HT
28-2025	Devis N°CO2-69106 VAD COLLECTIVITES ALTRAD 16 avenue Gardie – 34510 FLORENSAC	Achat corbeille cour école 129.00€ HT
29-2025	Devis DE00002034 AUSIRIS 22 rue Louis Breguet 72100 LE MANS	Achat de chaises salle du conseil municipal 3124,20€ HT
30-2025	Devis n° DCK 0020/2025 CANOE-KAYAK LA FLECHE	Soirée estivale du 15 juillet 2025 260.00€ HT

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

8. POINT SUR LE CHANTIER SARTHE HABITAT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil la signature de l'acte de cession des ilots A et B situés dans le lotissement des Grandes Forges aura lieu le 18 juin prochain.

Monsieur Mouchard, le Conseiller aux Décideurs Locaux a validé le transfert des biens du budget lotissement vers le budget général qui doit être effectué en amont de la cession.

Une réunion de chantier est prévue le 12 juin 2025, les travaux sont repartis.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

9. LES ANIMATIONS ESTIVALES - Délibération 2025-06-08

Marie-Jo ROUAULT rappelle les sorties estivales :

- Mardi 15 juillet : sortie canoë-kayak
- Mardi 22 juillet : randonnée découverte de la voie verte – rendez-vous 19h au parking de la mairie
- Mardi 29 juillet : astronomie
- Mardi 5 août : jeux en famille

Marie-Jo ROUAULT présente, suite à la réunion du groupe de travail l'organisation de la Fête Nationale qui aura lieu le samedi 5 juillet 2025 :

Les affiches et flyers sont prêts. Le Cyclo Sport Fléchois confirme bien les 2 courses de vélos. Des structures gonflables seront installées sur le parking derrière la mairie comme l'année dernière. Il faudra des personnes volontaires pour tenir les permanences de 11h à 18h. La chasse aux galets a également été reconduite, 15 à 20 équipes pourraient être constituées et seront récompensées par des sachets de bonbons. A 14h tournoi de pétanque, jeux de Molky, Cornhole, billard hollandais, chamboule pas tout avec pour récompense des bons d'achats valables chez les commerçants de Villaines. La municipalité, mandatera par délibération l'ACAV pour la gestion de ces bons d'achats.

En fin d'après-midi un goûter sera offert. Des écocupes seront réalisées pour cette occasion.

Une communication de l'évènement sera faite par les affiches, sur panneau pocket, les flyers seront distribués dans les cahiers d'école. Les animations seront aussi rappelées lors de la fête de l'école le 27 juin. Un appel aux volontaires sera également lancé sur panneau pocket.

Laurence COSNARD évoque l'organisation pour aller chercher les structures gonflables à Noyen, puis leur installation.

Echanges avec Daniel GUERINET et Christophe PERDRIX pour les feuillards et lampions, torches.

Un mail sera envoyé à l'ensemble du Conseil et des agents pour l'invitation à la salade aux patates préparée par le Comité des fêtes.

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil de :

- Confier à l'Association ACAV une partie de l'organisation de la Fête Nationale, notamment sur la gestion des récompenses des jeux et concours qui seront organisés. Suivant le décompte des dépenses établi, la commune remboursera l'ACAV sous forme de subvention.

DECISION : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

10. COMPTE RENDU DES TRAVAUX ET COMMISSIONS EN COURS

• **COMMISSION INFRASTRUCTURES BATIMENTS**

Joël BIGNON informe que des rendez-vous sont programmés avec des entreprises concernant les travaux à réaliser au restaurant à cause de l'humidité : cloisons et huisseries. Il souhaite que des membres de la commission puissent également être présents lors de ces rendez-vous. D'autre part, le devis a été validé pour le remplacement de la fenêtre dans la cage d'escalier de l'ancienne mairie. L'Entreprise GENOT s'est rendue sur site, une reprise du zinc est à prévoir au 2^{ème} étage.

• **COMMISSION GRANDIR À VILLAINES**

Christelle PHILIPPE remercie ses collègues élus pour avoir pallié aux absences d'agents à la garderie et sur le temps du midi.

Le prochain Conseil d'école aura lieu le 19 juin prochain. A la prochaine rentrée scolaire, il y aura un changement de Direction, Delphine ENDRES fait valoir ses droits à la retraite. Ce sera Florent BARBIER qui prendra la suite à la direction de l'école.

Les clés USB offertes par la commune aux élèves de CM2 seront distribuées lors de la fête de l'école.

• **COMMISSION INFRASTRUCTURES ESPACES**

Daniel GUÉRINET informe que la VC9 a été refaite partiellement. Au niveau des rives, il n'a été étalé que 70 tonnes d'enrobé au lieu des 125 prévues.

Le fauchage par l'Entreprise BOUTTIER est commencé. Il est aussi prévu le broyage du terrain de la gare, le fond de parcelle devant la maison de santé et les lots invendus de la Galoisière ainsi que les Grandes Forges.

Concernant le TEN 2 (Territoire Engagé pour la Nature), une rencontre a eu lieu avec la chargée de mission en biodiversité Jennifer BOUQUET. Pour rappel, la commune avait acheté un terrain doté d'une mare près de la station d'épuration. Un projet de renaturation avec l'objectif d'aménager la mare est lancé et permettra de proposer à l'avenir notamment des classes « nature ». Il restera à la charge de la commune environ 2 500 euros sur les 12 000 euros de dépenses prévues.

• **COMMISSION CADRE DE VIE**

Laurence COSNARD fait un retour sur la matinée citoyenne « plantations » qui fut une réussite. Des plantes vivaces seront aussi plantées au niveau de l'église. Avec l'aide de Christophe PERDRIX, les suspensions seront installées prochainement aux entrées de bourg.

• **COMMISSION COMMUNICATION**

Marie-Jo ROUAULT présente à l'écran la maquette du prochain bulletin municipal.

En l'absence de Pascal, l'agent communal, un plan de distribution est également présenté afin que chacun puisse prendre en charge un quartier. Livraison prévue le 24 juin.

11. INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES :

Monsieur le Maire informe qu'un atelier ayant pour thématique la sensibilisation aux inondations sera organisé par le CPIE le 2 juillet 2025 pour les élus non spécialistes dans le domaine.

La voie verte a été inaugurée le 27 mai dernier sur le site des Mésangères à Mézeray. L'itinéraire est agréable, et connaît déjà une belle fréquentation. Un événement « La Fête des voies vertes » est prévu le 21 septembre 2025, des animations à proximité de la voie seront proposées sur le site de la gare à Villaines.

Les travaux de la Maison de santé avancent particulièrement bien. L'ouverture est prévue le 1^{er} septembre 2025 et l'inauguration le 18 septembre à 18h.

Le 5 juin 2025 un groupe de travail avec le Crédit Agricole sur la thématique de la santé aura lieu à Villaines.

Le véhicule de type camping-car utilisé par les services de la Communauté de communes afin d'aller à la rencontre de la population a été mis aux couleurs de la CCPF.

12. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe qu'un courrier à destination de l'ensemble du Conseil Municipal a été adressé en mairie. Il donne lecture de ce courrier qui relate des incivilités routières et du non respect du code de la route et de la possibilité de moyens à mettre en œuvre.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le jeudi 3 juillet 2025

TOUR DE TABLE : Comme à chaque séance, les élus sont invités à poser des questions orales concernant les affaires de la commune :

Christelle PHILIPPE : rappelle le chantier argent de poche qui aura lieu en octobre prochain et de l'importance de le préparer en amont et propose d'associer les enfants de l'ALSH au projet les mercredis de septembre ; voir avec la directrice de centre.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La séance est levée à vingt-deux heures et cinquante-cinq minutes le 5 juin 2025.

Le Maire,

Le secrétaire de séance :

Laurent HUBERT

Daniel GUÉRINET

